Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260330-2026_03B_03-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi 30 mars à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 Mars 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 19

Procuration : 1

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN – Françoise LABBÉ-GAUDIN – Philippe BODARD – François HERVIEUX – Christophe PLANCQUEEL – Valérie RIO – Yann BEAUSON – Karen BRETONNET – Mickaël ROUSSEL – Meddhi CALON – Manuella DRUGEON – Yvonnick BOULHO – Karine RICHARD – Lucie MALABEUF.

Secrétaire de séance : Mme Manuella POUTÉ

Pouvoir : Mme Valérie RIO à Mme Karine RICHARD

****

2026_03b_03_FIXATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS DELEGUES

Madame le Maire expose

VU le CGCT et notamment son article L 2122-18 et l'article L284 du Code Electoral, Madame le Maire rappelle que la création de poste de conseiller municipal délégué relève de compétence du conseil municipal.

Il est proposé de fixer comme suit :

- **Le nombre de postes de conseiller délégué à 8.**

Seront ainsi désignés au poste de conseiller délégué par arrêté individuel :

- **Monsieur Mickaël ROUSSEL – Vie associative**
- **Monsieur Yvonnick BOULHO – Complexes sportifs**
- **Madame Karine RICHARD – Enfance – jeunesse**
- **Madame Manuella DRUGEON – Séniors**
- **Madame Valérie RIO – Lien social**
- **Monsieur Philippe BODARD – Biodiversité**
- **Monsieur François HERVIEUX – Environnement**
- **Monsieur Yann BEAUSON - Communication**

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260330-2026_03B_03-DE

Commentaires :

M. BODARD : Je pensais qu'il y avait 2 référents pour l'environnement et non seulement le terme « biodiversité » qui me parait vague.
Réponse Mme RETHO : c'est un dossier avec des thématiques transversales que vous allez travailler souvent à deux avec le conseiller délégué en charge de l'environnement. Dans l'arrêté en cours de rédaction, il y a des précisions notamment sur : haies bocagères, bois et forêts.

Décision : vote à l'unanimité

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe à 8 le nombre de Conseillers municipaux délégués et valide la désignation présentée et les fonctions rattachées.

Un arrêté individuel précisera les modalités de chaque désignation entrant en vigueur à compter du 1er avril 2026.

Pour extrait conforme,

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mme Manuella POUTÉ,
Secrétaire de séance

